

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 182

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE – M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTIONS CLASSES DE NEIGE

RAPPORTEUR : Mme GRAMMATICO

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour deux classes de neige organisées par les écoles élémentaires Jean PAPEAU et Louis BOUCHET.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2009 est de :

- * 54 pour l'Ecole Jean PAPEAU
- * 51 pour l'Ecole Louis BOUCHET

soit au total 105 enfants.

Il est proposé d'accorder une subvention de :

- * 13,00 €par jour X 10 jours pour les écoles Jean PAPEAU et Louis BOUCHET élémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de deux Classes de neige soit :

- * 54 enfants X 130 = 7 020 € pour l'Ecole Jean PAPEAU
- * 51 enfants X 130 = 6 630 € pour l'Ecole Louis BOUCHET

=====

TOTAL	13 650 €
--------------	-----------------

- de verser la subvention de :

- * 7 020 € à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole élémentaire Jean PAPEAU
- * 6 630 € à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Louis BOUCHET.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20 du Budget de l'exercice 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT